



COordination des Fédérations et Associations de Culture et communication

# RAPPORT FINANCIER

## LE 31 MAI 2018

Je vous présente le Rapport Financier de l'année 2017 qui comprend :

- Le compte de résultat
- Le bilan
- Montant de la cotisation d'adhésion à la COFAC pour 2019
- Le budget prévisionnel 2018

### **1.- LE COMPTE DE RESULTAT 2017 :**

Examinons le compte de résultat 2017 et son évolution par rapport à l'exercice 2016. Nous commenterons les postes ou les variations les plus significatifs :

#### ➤ **LES PRODUITS :**

Le montant total des produits s'élève à : 96 197€, soit une augmentation de 4 287€ par rapport à 2016 (4,66%).

- **Les produits d'exploitation**

15 082€ correspondent à la prestation de services dans le cadre de notre convention de partenariat avec le CRDLA Culture/Opale (FSE).

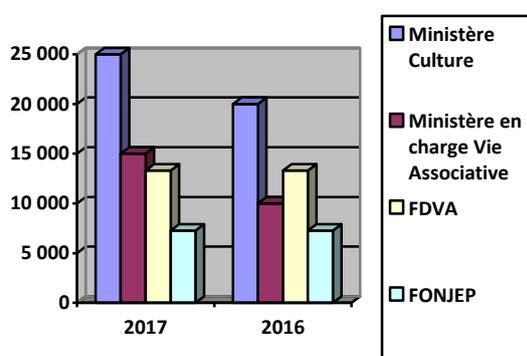
- **Les subventions**

Le montant des subventions s'élève à 60 563€.

A noter qu'en 2016 le FSE cité au paragraphe précédent était inclus dans le montant total des subventions.

En fait, si on tient compte de cette modification comptable, le montant total des subventions reçues en 2017 s'élèverait à 75 645€ (60 563€ + 15 082€), soit une augmentation de 8 431€ (+12,5 %).

Le détail des subventions est précisé dans le tableau ci-dessous :



- **Les cotisations**

Le montant des cotisations reçues en 2017 s'élève à 18 356€ (21 638€ en 2016) soit une diminution de 3 282€ (-15%). C'est la conséquence du départ d'une fédération importante et du changement de barème à la baisse pour 4 fédérations.

Nous espérons le redressement de cette situation en 2018 par l'arrivée de nouvelles fédérations.

- **Dons :**

Le reversement à la COFAC d'une partie de l'indemnité perçue par la Présidente au titre du CESE (2 200 € environ) s'est poursuivi en 2017.

Le montant total des dons est inférieur en 2017, par rapport à 2016, où la COFAC avait bénéficié d'un versement exceptionnel d'une fédération dissoute.

**Produits exceptionnels :**

En 2016 nous avons provisionné un montant de 14 000 € afin d'organiser en 2017 de nouvelles « rencontres culture » inscrites dans le cadre de nos actions soutenues par le Ministère de la Culture, pour développer la création puis la coordination de nouvelles COFAC en régions. Cette action n'a pas été réalisée en 2017 et devrait être reconduite en 2018. C'est pourquoi nous avons effectué une reprise sur provision du même montant qui génère un produit exceptionnel.

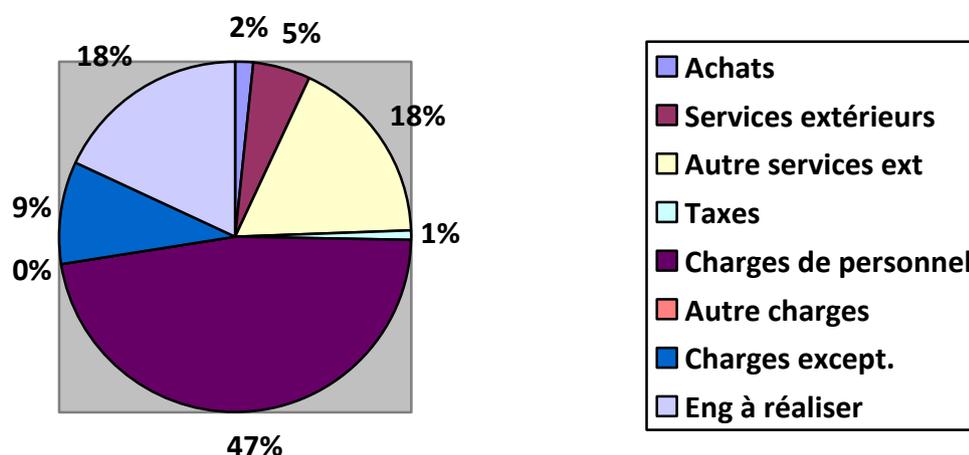


Figure 1 CHARGES 2017

➤ **LES CHARGES :**

Le montant total des charges s'élève à : 85 815 € (77 772€ en 2016), soit une augmentation de 8 043€ (+10,3%).

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

- **Les frais de personnel (salaire et charges sociales) :**

La part la plus importante des charges est constituée par les frais de personnel et les charges sociales y afférentes : 52 606€ (57 110 € en 2016). Cette diminution s'explique par le fait que sur l'exercice 2016, d'une part, des salaires et charges sociales de décembre 2015 ont été réglés en 2016, et d'autre part en 2017 une partie de salaires a été prise en charge par la Sécurité Sociale, suite à l'arrêt de travail de la coordinatrice.

En fait, la rémunération de personnel est restée relativement constante entre 2016 et 2017.

- **Les charges de gestion courante – Achats et services extérieurs :**

Ce poste s'élève à 27 299€ en 2017 (19 758€ en 2016). Cet écart s'explique par l'augmentation de deux postes les plus significatifs : l'augmentation de loyer de la COFAC et des frais de déplacements et de transport liées à la structuration de COFAC régionales.

D'autres dépenses supplémentaires ont impacté l'évolution de ce poste : la refonte du site Internet, l'acquisition d'un ordinateur, l'augmentation des frais de missions et de réceptions.

- **Provisions :**

Nous avons effectué une provision pour risque de 4 934€ correspondant au risque lié à d'éventuelles indemnités dues aux salariés en cas de rupture de contrat, dont l'inscription au bilan est vivement recommandée.

- **RESULTAT :**

En conséquence des chiffres qui précèdent, le résultat de l'exercice révèle un résultat positif de **6 314 €** (305€ en 2016).

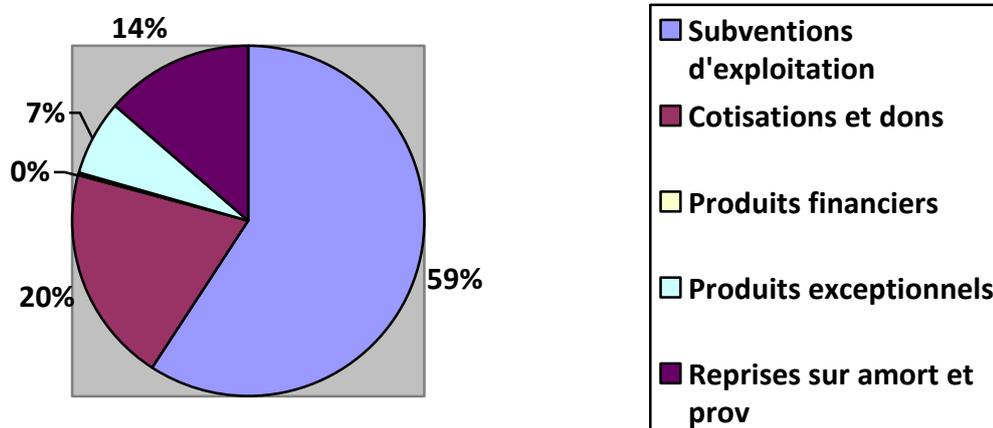


Figure 2 - PRODUITS 2017

## 2.- LE BILAN 2016 :

Le montant du Bilan s'établit à **72 098€**.

### - L'ACTIF :

Le solde de l'actif circulant est constitué des avoirs en banque (compte courant et livret A) pour un montant de 53 185€ et d'une subvention à recevoir du Fonds Social Européen (CRDLA Culture/Opale) de 15 082€, ainsi que des produits facturés, non encaissés (cotisations), pour un montant total de 2 650 €. Soit un montant total de l'Actif de **72 098 €**.

### - LE PASSIF :

#### - Les Fonds Propres :

Les fonds propres sont constitués du Fonds associatif résiduel.

Le nouveau Fonds associatif s'élève à 46 420 € duquel il faut ajouter le résultat positif du compte de résultat 2017 pour un montant de 6 314€ et déduire à nouveau un report à nouveau débiteur de 10 896€.

Ainsi le total des fonds propres ressort à 41 838 €. Nous vous proposons de l'affecter au Fonds associatif.

#### Les Provisions et fonds dédiés

Nous effectuons une provision pour risque de 4 934€ correspondant au risque lié à d'éventuelles indemnités dues aux salariés en cas de rupture de contrat, dont l'inscription au bilan est vivement recommandée et, un fond dédié sur subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'organisation d'une « rencontre culture » en 2018 et la structuration régionale (l'action reportée de 2017 à 2018).

- **Emprunts et dettes**
- **Les dettes fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes fournisseurs correspondent à des prestations réalisées pour la COFAC dont les factures ne nous sont pas parvenues (1 100€ pour la refonte du site Internet et 900€ pour le loyer FSCF).

- **Dettes fiscales et sociales :**

Dans les dettes, nous enregistrons le paiement des charges sociales du dernier trimestre 2017, réglées en 2018 (8 316 €).

Ainsi le Passif du Bilan s'élève à **72 098€**.

### **3.- BUDGET PREVISIONNEL 2018 :**

Comme nous l'avons indiqué dans le budget prévisionnel 2017 et ainsi que l'a rappelé la Présidente dans son rapport moral, notre objectif se fonde sur le redéploiement des activités de la COFAC, avec les moyens financiers, humains et matériels nécessaires pour mener à bien notre mission dans l'affirmation de notre rôle de représentant culturel du monde associatif, tant dans toute sa diversité que dans les différents domaines d'activités qui la composent.

En 2017 nous avons formulé les mêmes ambitions. Toutefois, le montant de la subvention du Ministère de la Culture n'a pas complètement répondu à notre attente et ne nous a pas permis de réaliser ce développement en dehors de notre action dans les COFAC régionales, qui se sont constituées en 2017.

En 2018 nous sommes déterminés pour réaliser ces objectifs avec les ressources inscrites au présent budget (subventions et cotisations).

Ces actions comprennent :

- Moyens humains : recrutement de 2 personnes supplémentaires (1 volontaire en service civique et 1 chargé de mission).
- Développement régional : dans le cadre de la décentralisation régionale, l'animation et la structuration de COFAC régionales dans chaque région, avec les moyens tant financiers qu'humains dont nous disposons. Nous avons en 2017 amorcé modestement ce développement.

Cette poursuite dans l'évolution des activités de la COFAC se traduit de la manière suivante au niveau du budget prévisionnel 2018 :

#### ➤ **LES PRODUITS :**

- **Subventions :**

Les subventions de fonctionnement : en 2018 nous reconduisons la demande des subventions que nous recevons habituellement (sans espoir d'augmentation). A savoir :

- FDVA : 13 300 €
- FONJEP : 7 263 €

- FONDS EUROPEENS (CRDLA/Opale) : 15 000 €

Cependant, afin de permettre le développement de la COFAC tel qu'exposé ci-avant, nous sollicitons une subvention de fonctionnement significative auprès de nos Ministères de tutelle :

- Une demande d'une subvention de **45.000 €** auprès du Ministère de la Culture  
Secrétariat : 20 000 €  
DGCA : 20 000 €  
DGP : 5 000 €  
Total : 45.000 €

- Une demande d'une subvention de **30 000 €** auprès du Ministère de l'Education Nationale (en charge de la Vie Associative).

Ces demandes de subventions sont motivées par le développement des activités de la COFAC (Personnel, Locaux, Formation, Groupes de travail, Déplacements en province etc.)

#### **- Les cotisations :**

Nous formulons l'hypothèse que le produit de cotisations en 2018 devrait être en augmentation par rapport à 2017 liée à l'adhésion à la COFAC de nouvelles fédérations. Cependant, si l'évolution à la baisse constatée depuis 1 an se poursuivait, il y aurait lieu de revoir les modalités de calculs du montant de la cotisation d'adhésion à la COFAC pour les fédérations ; la part des cotisations dans l'équilibre du budget devant représenter une part significative. Néanmoins, pour 2019, compte tenu du résultat positif constaté en 2017, nous proposons le maintien des barèmes actuels.

#### **- Autres produits/dons**

Reconduction des dons de Marie-Claire Martel correspondant à 10% de ses indemnités du CESE.

#### **➤ LES CHARGES :**

Le poste le plus important est celui du personnel (salaires et charges) : 76 000 €  
Conséquences du développement des activités de la COFAC exposé ci-dessus (projet de recrutement d'un chargé de mission et un volontaire en service civique, en plus de la coordinatrice actuelle).

Les autres postes qui augmentent de manière significative sont les suivants :

- Déplacements - Missions – Réceptions : 12 000€ (10 870€ en 2017).

L'ensemble du budget prévisionnel 2017 (hors bénévolat) s'élève à **133.109 €**.

#### **- Le Bénévolat :**

La part que représente le bénévolat des membres de la COFAC est estimée à 104 132 € suivant les règles ci-après :

- Base de calcul de la rémunération : SMIC horaire augmenté des charges sociales (30%). Soit : 12,84 €/heure.

- L'évaluation de chaque fonction s'établit selon une échelle de valeur définie selon les compétences et la nature de la fonction, suivant le tableau ci-après :

Président et vice-présidents : 4 SMIC.

Consultants (missions particulières) : 3 SMIC.

Trésorier : 2,5 SMIC.

Membres actifs (domaines spécifiques) : 2 SMIC.

Membres actifs (action limitée) : 1 SMIC.

Fonction	Nombre	Barème	Nombre Total heures	Nombre de SMIC
Président	1	4 SMIC	800	3.200
Vice-Président	3	4 SMIC	600	2.400
Consultants (missions particulières)	2	3 SMIC	500	1.500
Trésorier	1	2,5 SMIC	260	650
Membres actifs (domaine spécifique)	3	2 SMIC	120	240
Membres actifs (action limitée)	3	1 SMIC	120	120
<b>TOTAL :</b>			<b>2.400 heures</b>	<b>8.110 SMIC</b>

La valorisation du bénévolat s'établit pour l'année 2017 à 8.110 SMIC x 12,84 € = 104 132 €

Y a-t-il des questions sur les différents points que nous venons d'aborder ? (Compte de résultat – Bilan – Budget prévisionnel 2017 – Montant des cotisations – valorisation du bénévolat – etc.)

#### **4.- DECISIONS :**

S'il n'y a plus de questions, nous pouvons passer au vote :

- Approbation du compte de résultat 2017
- Approbation du Bilan 2017
- Approbation du barème des cotisations pour 2019
- Approbation du Budget prévisionnel 2018

#### **- CONCLUSION :**

En 2017 la COFAC a réalisé un résultat positif de 6 315€ ; c'est un signe très positif par rapport à 2016 (résultat +305€) et après deux années consécutives de résultats négatifs.

Avec une trésorerie au 31 décembre 2017 de 53 185€ et le faible montant des charges restant à payer, la situation financière de la COFAC est excellente.

Les orientations évoquées par la Présidente et dont le budget prévisionnel reflète les moyens de mise en œuvre, devraient permettre d'envisager l'avenir avec optimisme.

Je vous remercie pour votre attention.

Paris, le 31 mai 2018

Le Trésorier

Alain LABROUCHE